

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 février 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-26-02-011 **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-012 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec l'ajout du point suivant :

5.04 Autorisation de signature – convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien au transport adapté du volet régulier.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-26-02-013

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2026, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 janvier 2026.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE MUTUALISATION DE SERVICES - TACAL

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), relativement à la mutualisation de certains services, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-015

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCES ACCIDENT POMPIERS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner le renouvellement de la police d'assurance accident pompiers;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'offre de la FQM assurances, au montant de 1 498,75 \$ pour le renouvellement de la police d'assurance accident pompiers, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 1^{er} avril 2027.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-016

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-71-2 RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-71-2 visant à modifier le règlement numéro A-71 relatif à la sécurité incendie afin de mettre à jour certaines dispositions, d'adapter le règlement aux pratiques internes, de corriger diverses coquilles et d'ajuster les procédures en fonction des lois actuellement en vigueur.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

A-26-02-017

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ DU VOLET RÉGULIER

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à signer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté (PSTA) volet 1 : régulier pour les années 2025 à 2027;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de la convention d'aide financière, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE..

A-26-02-018

CRÉATION DU PROJET R26-631-A ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN VENTILATEUR PPV POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-11 de l'Agglomération de Mont-Laurier et ses amendements constituant un fonds de roulement de 160 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'un ventilateur PPV pour le Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 6 530,22 \$ à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Mont-Laurier pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'un ventilateur PPV pour le Service de la sécurité incendie, au montant de 7 151,45 \$, la différence de 621,23 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2027 à 2031 inclusivement, par 5 versements de 1 306,02 \$ la 1^{ère} année et de 1 306,05 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 6 530,22 \$ soit effectué du fonds de roulement de l'Agglomération à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R26-631-A.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-019

CRÉATION DU PROJET S26-635-A EN VERTU DE L'ARTICLE 544.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES - HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET CONCERNANT LA CASERNE

CONSIDÉRANT le projet numéro 26-005 au programme en immobilisations de l'Agglomération visant les années 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT que l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet de renflouer certaines dépenses ayant trait à un règlement futur jusqu'à concurrence de 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement;

CONSIDÉRANT que le traitement prévu au manuel de la présentation de l'information financière municipale relativement au renflouement du fonds général à même une partie de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, de créer le projet suivant financé par le surplus non affecté de l'Agglomération :

S26-635-A : Honoraires professionnels pour le projet concernant la caserne

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 40 000 \$ du surplus non affecté de l'Agglomération à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S26-635-A ainsi créé.

Le montant de la dépense engagé en vertu de la présente résolution fera partie d'un règlement d'emprunt dans lequel une somme, non supérieure à 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement, sera destinée à renflouer le fonds général de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-020

RETOUR AU SURPLUS LIBRE DU SURPLUS AFFECTÉ - LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT que l'Agglomération n'a pas, pour le moment, de projets définis pour l'utilisation du surplus affecté – Logements sociaux;

EN CONSÉQUENCE, de désaffecter un montant de 40 000 \$ du surplus affecté – logements sociaux et de le retourner au surplus libre.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-021

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES - DEVIS AGG-INC-24-01 - RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE LÉON DAVIAULT

CONSIDÉRANT le contrat AGG-INC-24-01 à l'entreprise Altitude inc. pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne Léon Daviault;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Francis Beauregard, chargé de projets de la firme GBA inc. en date du 21 janvier 2026, confirmant l'acceptation finale des ouvrages dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Francis Beauregard, à l'acceptation définitive des ouvrages exécutés en regard du contrat AGG-INC-24-01 en date du 21 janvier 2026, pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne Léon Daviault.

D'autoriser la trésorière à retourner à l'entrepreneur Altitude inc. la retenue résiduelle au montant de 11 970 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro A-85.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-02-022

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ POUR LA CASERNE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'article 11.4.1 a) iii) du règlement 328 relatif à la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré des contrats de services professionnels dont la valeur est égale ou supérieure à 35 000 \$, mais inférieure à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée par monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie à la firme CCM2 Architectes pour l'évaluation du bâtiment de la Caserne Léon Daviault et la production d'un PFT sommaire;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à CCM2 Architectes le contrat pour l'évaluation du bâtiment de la Caserne Léon Daviault et la production d'un PFT sommaire au montant de 37 700 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans l'offre de services professionnels joint à la présente résolution.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-26-02-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François
Tessier, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire